THEATRE OSTREA

Bulletin d'inscription - Année 202_ /202_

NOM :_____Prénom :_____
Date de naissance :_____

NOM des parents (si différent) :_____
Adresse :_____

N° de téléphone :_____ Adresse mail :_____

> Merci de cocher votre choix dans les colonnes jaunes et d'entourer les dates voulues pour les stages à la carte.
> Pour confirmer votre inscription merci de lire et signer la page suivante.

A L'ANNEE	**Adultes**			**Enfants**		
Atelier hebdomadaire	285 €		Mercredi 20h00/22h00	240 €		Mercredi 17h30/18h30
Atelier bis repetitas bimensuel	285 €		Samedi (2x/mois)(1) 12h15/18h30	**Ados** 260 €		Mercredi 15h45/17h15
A LA CARTE	**Adultes**			**Enfants**		
Stage découverte expérimentation	30 €/jr de stage		Dimanche (1x/mois)(1) 12h15/17h00			
Stage pendant les vacances				59€/jr de stage		Mardi/Mercredi/jeudi(1) après midi 13h00/16h00
ADHESION/per. Obligatoire	10 €		Année scolaire	10 €		Année scolaire

1) voir les dates sur le site theatreostrea.com

○ REGLEMENT INTERIEUR

- Chaque participant aux ateliers a le droit à un cours d'essai gratuit.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'aux vacances de la Toussaint
- Une adhésion par personne est obligatoire pour participer aux ateliers ou stages. Elle ouvre le droit de participer à l'assemblée générale.
- Plusieurs personnes d'une même famille participant aux ateliers, donnent droit à une réduction de 10% sur le tarif des cours.
- Les cours se règlent en totalité dès le début de l'année avec la possibilité d'un paiement en 3 fois (l'association dépose les chèques à la banque en fin de trimestre).
- Une année commencée est une année dûe, l'association engageant un comédien professionnel pour l'animation des ateliers et la mise en scène des spectacles. Un remboursement n'est prévu qu'en cas grave.
- Chaque membre s'engage à respecter les locaux et le matériel prêté et mis à sa disposition dans le local de l'association.
- Pour le bon déroulement des ateliers et stages et la réussite du programme de l'année il est indispensable que chaque membre s'engage à être présent à chaque séance prévue et ce jusqu'à la représentation finale en juin.
- En cas d'absence, Il demandé à chacun de prévenir l'enseignant ou le responsable de l'association. Un groupe WhatsApp par atelier est proposé en début d'année pour communiquer plus facilement au sein de chaque groupe.

○ AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS ET DROIT A L'IMAGE POUR TOUS

Je soussigné _____autorise

1- mon fils, ma fille _____ à participer aux activités de l'atelier théâtre à la Maison des Associations de Riec sur Bélon (cf tableau coché).

2- l'association OSTREA à utiliser l 'image de mon enfant et/ou la mienne en tant qu'adhérent de l'association, sur tous supports qu'elle jugerait utiles pour promouvoir ses activités (site internet, affiches, vidéos, publications diverses). L'association OSTREA s'engage à ne pas utiliser, ni à rétrocéder l'image de mon enfant ou la mienne à des fins commerciales.

○ RGPD

Dans le cadre de votre adhésion à l'association Théâtre Ostréa, vous nous avez transmis votre e- mail et/ou votre numéro de téléphone et/ou votre adresse postale. Ces données sont recueillies dans un seul et unique but : celui de vous informer de l'activité et des informations utiles au bon fonctionnement de notre association. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, nous vous confirmons que ces données ne sont transmises à aucune autre institution, établissement ou personne en dehors de notre association et de la mairie de Riec-sur-Bélon pour son fichier associatif. Elles ne font l'objet d'aucune transaction financière ou autre. Ces coordonnées sont gérées par la personne désignée référente par notre association. Vous pouvez la solliciter pour modifier toute information personnelle, ou faire retirer vos coordonnées notamment en envoyant un courrier ou un message à l'adresse suivante :
Association Théâtre Ostréa
1 impasse des Thoniers Riec sur Belon 29340
Mail : contact@theatreostrea.com
Site web : theatreostrea.com
A réception de votre demande nous répondrons à celle-ci le plus vite possible et dans tous les cas dans un délai de 15 jours.

Pour le règlement intérieur, le droit à l'image et les RGPD,
Signature précédée de « lu et approuvé » Date :_____